



RAPPORT  
ANNUEL  
2024



RAPPORT  
ANNUEL  
2024



Les tableaux de peinture réalisés par nos collègues du club de peinture et présentés dans ce rapport illustrent l'importance que notre entreprise accorde à la RSE. Ils témoignent de notre engagement envers nos collaborateurs en mettant en valeur leurs talents.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Slaheddine LADJIMI	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Hakim BEN YEDDER	Vice Président du Conseil
Monsieur Nébil BEN YEDDER	Administrateur
Monsieur Karim BEN YEDDER	Administrateur
Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	Administrateur
Monsieur Hakim BEN HAMMOUDA	Administrateur
AXA (1 <sup>er</sup> siège) représentée par Monsieur Philippe ROCARD	Administrateur
AXA (2 <sup>ième</sup> siège) représentée par Monsieur Nicolas DENAZELLE	Administrateur
La société PARENIN S.A. représentée par Monsieur Halim BEN YEDDER	Administrateur
La société SICOF représentée par Madame Selma BABBOU	Administrateur
Madame Selma BELLAGHA	Administrateur
Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA	Administrateur



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## CONJONCTURE INTERNATIONALE

Selon la mise à jour des perspectives de l'économie mondiale publiée par le Fonds Monétaire International (FMI) en janvier 2025, l'estimation de la croissance économique mondiale a été revue à la baisse à 3,2% pour l'année 2024 contre 3,3% réalisée en 2023.

S'agissant des Etats-Unis, la croissance économique estimée pour l'année 2024 est de l'ordre de (+2,8%) grâce à l'affermissement de l'investissement, l'accroissement de la consommation et de la productivité ainsi que la solidité du marché du travail.

En revanche, dans la zone euro où la croissance a été particulièrement faible (+0,8% en 2024 contre 0,4% en 2023), la reprise trouve son origine dans l'accroissement des services et des exportations nettes.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance s'est établie à 4,2% en 2024 et devrait rester stable en 2025. Ces prévisions sont tirées par la croissance soutenue en Asie et en particulier, en Chine où la croissance devrait s'établir à 4,8% (contre 5,2% réalisé en 2023). Cela résulte des mesures de soutien économique adoptées par le gouvernement fin 2024 et de la reprise anticipée du secteur immobilier.

Pour les pays du moyen orient, la production de pétrole et les tensions régionales qui ont amplifié l'incertitude géopolitique dans la région MENA ont pesé lourd sur les perspectives de croissance dans cette zone qui s'est établie à 2,4%.

Les prix internationaux des produits de base ont ralenti de -2,7% contre -24,2% en 2023. Cette détente provient essentiellement du fléchissement de l'indice des prix des engrais chimiques (-23,4%), des produits alimentaires (-7,6%) et de l'Energie (-5,1%) contre une légère amélioration des prix des métaux (+2,6%) reflétant ainsi une reprise de l'activité industrielle.

Dans ce contexte et malgré les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le Brent, a reculé de -2,3 % en 2024 reflétant un excès de l'offre mondiale par rapport à une demande affaiblie. Pour ce qui du prix du gaz et selon La CRE (Commission de régulation de l'énergie), la hausse cumulée sur l'année 2024 a été de 8 % en moyenne.

Ainsi et selon le rapport KPMG « Global Economic Outlook », l'inflation mondiale s'est atténuée en réaction à la hausse des taux, au ralentissement de la croissance, à l'excès de l'offre et à la baisse des prix du pétrole. Ainsi l'inflation pourrait poursuivre sa décélération, passant de 4,5% en 2024 à 3,5% en 2025 puis 3,2% en 2026.

## L'ECONOMIE NATIONALE

Dans un environnement mondial marqué par des incertitudes liées aux aléas climatiques et aux turbulences géopolitiques et économiques majeurs, la Tunisie a connu une modeste reprise de la croissance économique de 1,4% (prévisions 2,1%), après une quasi-stagnation en 2023 (+0,2%).

Cette reprise modérée trouve son origine principalement dans la relance de l'activité agricole, principal moteur de la croissance (+8,6% contre -16,1% en 2023) grâce, à une saison 2023-2024 favorable, et dans la progression de l'activité des services marchands (+2% contre 3,1% en 2023) en particulier le tourisme.

Toutefois l'activité industrielle a baissé plus rapidement qu'en 2023 (-2,7% contre -0,6% en 2023), principalement en raison des difficultés des industries non manufacturières (-9,1%), sans compter la valeur ajoutée du secteur de la construction qui a continué à régresser (-3,9% contre -4,0% en 2023).

Du côté des investissements, La Tunisie a attiré, courant 2024, des investissements étrangers d'une valeur de 2 956,6 MD, en hausse de 16,7% par rapport à l'année précédente (2 533,3 MD).

Les investissements de portefeuille (bourse) se sont chiffrés à 46,4 MD marquant une forte baisse par rapport à 2023 (136,8 MD).

Le taux de chômage, est resté quasi-stable à 16% en T 3 contre 16,4% en 2023.

S'agissant de l'inflation, le taux moyen de l'année 2024 s'est établi, selon l'Institut National de la statistique (INS), à 7% contre 9,3% en 2023. Il reste néanmoins relativement élevé, notamment dans le secteur alimentaire où l'indice des prix a atteint 9,4%.

Cette persistance inflationniste dans le secteur alimentaire est imputable à des facteurs exogènes tels que la sécheresse et la compression des importations, qui ont considérablement réduit l'offre sur les marchés alimentaires intérieurs.

Dans ce contexte, la Banque Centrale de Tunisie a maintenu le taux directeur à 8% estimant que l'évolution future de l'inflation demeure soumise à plusieurs risques haussiers et dépendra largement de l'évolution des prix internationaux des matières premières et des produits de base, ainsi que de la capacité à maîtriser les déséquilibres des finances publiques.

Du côté de la balance commerciale, le déficit s'est creusé en 2024 pour s'établir à -18 927 MD, contre -17 069 MD courant 2023, soit une évolution de 10,9%. Aux prix courants, les exportations se sont maintenues stables à 62 000 MD (contre une évolution de 7,9% en 2023), alors que les importations ont enregistré une hausse de 2,3% (contre une baisse de 4,4% 2023) pour s'élever à 81 005 MD. Le taux de couverture a ainsi perdu 1,8 point par rapport à 2023 pour s'établir à 76,6%.

L'amélioration des recettes touristiques (+8,6%) et des revenus de travail (+6,2%) a contribué à réduire le déficit de la balance courante, qui a chuté de 21,1% pour atteindre 2,748 MD en 2024 (soit 1,7% du PIB, le meilleur niveau depuis 2005). Cette évolution, conjuguée à une réduction des pressions sur le taux de change du dinar, a permis aux réserves de change de progresser à 27 332 MD (121 jours d'importation contre 26 408 MD et 120 jours à fin 2023), et ce en dépit des dépenses élevées liées au service de la dette extérieure,

Parallèlement, le marché boursier tunisien a connu un fort rebond, le Tunindex progressant de 13,7% en 2024 (contre 7,9% en 2023), soutenu par des résultats solides et une hausse de la capitalisation boursière de 8,2%, bien que les volumes d'échanges aient reculé de 3,8%.

Sur le plan budgétaire, le déficit s'est réduit à 10 000 MD (contre 11 400 MD en 2023) grâce à une augmentation des ressources budgétaire (+8,7%), notamment des recettes fiscales, qui s'élèvent à 41 800 MD (+9,7%). Cependant, les charges budgétaires ont progressé de 4,6%, compte tenu des hausses notables des dépenses de financement, de gestion et d'intervention.

Les emprunts se sont élevés à 26 700 MD (dont 23 200 MD en emprunts intérieurs), parallèlement le service de la dette publique a atteint 24 800 MD, soit une augmentation de 19,5% et la dette publique totale a atteint 135 000 MD (81,2% du PIB contre 80% en 2023).

Enfin, en février 2025, Moody's a relevé la note souveraine de la Tunisie de CAA2 à CAA1 avec une perspective stable, soulignant les progrès réalisés en matière de profil d'amortissement de la dette et de stabilité des réserves de change, cependant des défis subsistent en termes de maîtrise de l'inflation, de réduction de la dette publique et d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

## ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN 2024

Les nouvelles réglementations promulguées pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

### 1. Loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024 - Loi de finances pour l'année 2025 :

Principales dispositions :

- ▶ Révision du barème de l'IRPP (Art. 36) : Modifications apportées aux tranches du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).
- ▶ Révision des taux de l'IS (Art. 37) : Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) est rehaussé de 35% à 40% pour :
- ▶ Révision des taux de RS (Art. 37§7-8) : Corrélativement à la modification du taux de l'IS, les taux de la taxe sur les revenus de valeurs mobilières (RS) seront révisés.
- ▶ Institution d'une taxe conjoncturelle (Art. 38)
- ▶ Renforcement du droit de communication (Art. 70) : Les entreprises d'assurance agréées pour pratiquer l'assurance maladie, ainsi que les mutuelles et autres entreprises intervenant dans les dossiers de gestion d'indemnisation, doivent soumettre une liste nominative des prestataires de services de santé aux services fiscaux dans un délai de 15 jours après chaque semestre civil, incluant des informations détaillées sur leur identité et les prestations effectuées.
- ▶ Déclaration et reversement au Trésor des montants non réclamés (Art. 43-48) : Les compagnies d'assurance doivent déclarer les montants des contrats d'assurance-vie et de capitalisation non réclamés par les ayants droit après 15 ans, et transférer ces fonds au Trésor. Ces institutions doivent aussi continuer à placer l'épargne issue de ces contrats jusqu'à la déclaration du décès de l'assuré.
- ▶ Financement du « Fonds de Protection Sociale des Travailleuses Agricoles » (Art. 15-16) : Création d'un fonds financé par une taxe de 1% sur les primes d'assurance, excluant les souscripteurs de contrats Takaful. Cette taxe est déductible de l'assiette de l'IS.
- ▶ Création du « Fonds de Garantie des Victimes des Accidents de la Circulation » (Art. 18)

### 2. Loi n° 2024-41 du 2 août 2024 relative à la réforme des Chèques Sans Provision

Les principales modifications concernant les chèques sans provision entreront en vigueur le 2 février 2025. Les changements notables sont les suivants :

- ▶ Plateforme dédiée : Une plateforme sera mise en place pour permettre au bénéficiaire du chèque de vérifier en temps réel si l'émetteur dispose des fonds nécessaires. La plateforme offrira également la possibilité de réserver la provision correspondante.
- ▶ Plafond du montant du chèque : Le montant maximal des chèques sera limité à 30 000 DT, en fonction de la capacité de paiement et du comportement bancaire de l'émetteur. Ce plafond ne pourra en aucun cas être dépassé.
- ▶ Validité du carnet de chèques : La durée de validité des chèques sera désormais d'au moins 6 mois, offrant ainsi une période plus longue pour leur encaissement.

**3. Arrêté de la ministre des Finances du 10 mai 2024**, fixant le champ d'application de la procédure de l'élaboration des certificats de retenue à la source à travers la plateforme électronique prévue par l'article 41 de la loi de finances pour l'année 2022 et ses modalités pratiques et les délais de son application

**4. Loi n° 2024-44 du 12 août 2024**, relative à l'organisation des congés de maternité et de paternité dans la fonction publique et les secteurs public et privé

## NOTRE ACTIVITE

La répartition du chiffre d'affaires par branche se présente comme suit (en dinars) :

CATEGORIES	2021		2022		VAR 22/21	2023		2024		VAR 23/22	VAR 24/23
	MONT.	MONT.	STRUCT.	MONT.		STRUCT.	MONT.	STRUCT.			
Incendie	26 808 284	29 932 979	12,07%	11,66%	30 739 186	11,96%	2,69%	32 666 109	12,14%	6,27%	
R. C.	7 448 703	7 665 546	3,09%	2,91%	8 141 799	3,17%	6,21%	8 823 465	3,28%	8,37%	
Risques Divers	26 582 321	26 256 887	10,59%	-1,22%	27 729 033	10,79%	5,61%	27 879 746	10,36%	0,54%	
* Assurances de Personnes	16 146 612	16 633 756	63,35%	3,02%	19 363 760	69,83%	16,41%	18 943 852	67,95%	-2,17%	
* Autres	10 435 709	9 623 131	36,65%	-7,79%	8 365 274	30,17%	-13,07%	8 935 894	32,05%	6,82%	
Auto	118 053 878	123 496 803	49,81%	4,61%	127 651 338	49,65%	3,36%	127 431 426	47,34%	-0,17%	
* RC	27 139 378	27 823 881	22,53%	2,52%	28 083 298	22,00%	0,93%	26 802 248	21,03%	-4,56%	
* Garanties Dommages	90 914 500	95 672 922	77,47%	5,23%	99 568 041	78,00%	4,07%	100 629 178	78,97%	1,07%	
Transport	7 807 727	10 161 134	4,10%	30,14%	9 688 549	3,77%	-4,65%	9 274 735	3,45%	-4,27%	
Vie	5 565 430	6 246 061	2,52%	12,23%	6 815 212	2,65%	9,11%	7 846 763	2,92%	15,14%	
Groupe Accidents	34 643 243	43 568 407	17,57%	25,76%	45 781 041	17,81%	5,08%	54 805 291	20,36%	19,71%	
Aviation	-13 448	619 381	0,25%	4705,71%	559 222	0,22%	-9,71%	430 454	0,16%	-23,03%	
<b>TOTAL</b>	<b>226 896 138</b>	<b>247 947 197</b>	<b>100%</b>	<b>9,28%</b>	<b>257 105 380</b>	<b>100%</b>	<b>3,69%</b>	<b>269 157 990</b>	<b>100%</b>	<b>4,69%</b>	

La croissance du chiffre d'affaires a été de 4,69% pour s'établir à 269,158 millions de dinars en 2024

La branche automobile demeure toujours prédominante avec une part de 47%.

### ► Résultat technique non-vie :

Avant réassurance :

54 823 889 Dinars (contre 54 994 552 Dinars en 2023)

Après réassurance :

53 380 372 Dinars (contre 35 907 674 Dinars en 2023)

### ► Résultat technique vie :

Avant réassurance :

6 261 291 Dinars (contre 4 281 673 Dinars en 2023)

Après réassurance :

6 224 013 Dinars (contre 4 623 098 Dinars en 2023) ;

## GESTION FINANCIERE

Au 31/12/2024 l'encours des placements totalise 917 187 837 TND contre 848 503 317 TND au 31/12/2023 soit une évolution de 68 684 519 TND à la faveur des :

- Placements monétaires (+31 500 000 TND) ;
- Emprunts publics (+21 132 352 TND) ;
- OPCVM (+ 5 032 416 TND) ;
- Actions cotées (+2 503 388 TND) ;
- Actions non cotées (+ 516 713 TND).

Contre, la baisse des obligations (-4 094 720 TND).

Les revenus nets de nos placements totalisent 85 005 721 TND à fin 2024 contre (64 315 034 TND en 2023), détaillés comme suit :

- Revenus des immeubles : 2 568 977 TND (contre 2 594 580 TND en 2023) ;
- Revenus des fonds placés : 81 175 906 TND (contre 61 245 828 TND en 2023) ;
- Produits divers et variation des provisions pour dépréciation : - 645 082 TND (contre - 28 378 291 TND en 2023) ;
- Plus ou moins-values nettes de cessions d'actions : 1 905 303 TND (contre 28 852 917 TND en 2023).

## RESULTAT COMPTABLE

Compte tenu des résultats techniques et financiers, et après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice dégage un résultat avant impôts sur les sociétés de 84 449 424 Dinars et un bénéfice net de 63 601 376 Dinars (contre 44 166 726 Dinars en 2023).

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

<b>Résultat Net</b>	<b>63 601 376,461</b>
Bénéfice distribuable	63 601 376,461
Dividende 2024	-38 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	25 601 376,461

Ainsi que la mise en paiement des dividendes au plus tard le 13 mai 2025

## RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs des sociétés SICOF et AXA (1er et 2ième siège) lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

- La société SICOF
- AXA (1er siège)
- AXA (2ième siège)

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
Madame Selma BELLEGHA	2025
La société PARENIN S.A	2025
Monsieur Nebil BEN YEDDER	2026
Monsieur Hakim BEN HAMMOUDA	2026
Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA	2026
La société SICOF	2027
AXA (1er siège)	2027
AXA (2ième siège)	2027

# NOTRE RESEAU

## SIEGE SOCIAL

**Succursale de Tunis - 003**  
Imm. COMAR Av. H. Bourguiba  
1001 - Tunis R.P  
Tél.: 71 340.899 - Fax : 71 338.161  
E-Mail : dg@comar.tn  
agence03@comar.tn

## GRAND TUNIS

### TUNIS

**Succursale de Tunis - 008**  
Zone industrielle- Charguia 2  
Chez STE Ennaki Automobiles SA  
1080 Tunis  
Tel : 70 315.742  
E-mail : agence008@comar.tn

► **Agence Rue El Jazira - 051**  
46, Rue Jazira - 1000  
Tél.: 71 321.355 - 26 322.321  
Fax : 71 328.268  
E-mail : mohamed.turki@comar.tn

► **Aïssi Hédi - 049**  
85, Av. Bellevue 2<sup>ème</sup> étage  
Bureau B 21  
Tél. : 71 493.935 - 71 493.936  
Fax : 71 493.603  
E-mail : hedi.aïssi@comar.tn

► **Akremi Mohamed Ikbel - 045**  
2, Rue Borj Bourguiba - 1000  
Tél. : 71 338.235 - 71 342.530  
Fax : 71 330.929  
E-mail : medikbel.akremi@comar.tn

► **Baccouche Ali - 170**  
50, Rue 8600 1<sup>er</sup> étage C12  
Z.I. Charguia I - 2035 Charguia Tunis  
Tél./ Fax : 71 809.378  
Port. : 98 439.935  
E-mail : ali.baccouche@comar.tn

► **Baccouche Larbi - 029**  
1, Rue El Houdaybia - 1000  
Tél. : 71 336.706 - 71 336.684  
Fax : 71 353.605  
E-mail : laarbi.baccouche@comar.tn

► **Bahroun Sabrina - 105**  
24, Av. Cyrus Le Grand 3<sup>e</sup> Etage  
C1 - 1002  
Tél. : 71 833.509 - 71 830.302  
Port. : 90 151.905  
Fax : 71 833.756  
E-mail : sabrine.bahroun@comar.tn

► **Belhassine Mokhtar - 113**  
58, Rue Echem, Imm. La Rose, 3<sup>e</sup> Etage  
Bur. N°5 - 1002 Tunis Belvédère  
Tél. : 71 782.766 - Fax : 71 783.850  
E-mail : mokhtar.belhassine@comar.tn

► **Ben Jemaa B. Nasr Sonia - 096**  
6, Rue El Hhjez - 1002  
Tél. : 71 906.031 - 71 901.179  
Fax : 71 906.712  
E-mail : sonia.benjemaa@comar.tn

► **Ben Miled Khalil - 137**  
129, Av de la Liberté,  
RDC - 1082  
Tél. : 71 286.786 - 71 893.251  
Fax : 71 288.793  
E-mail : khalil.benmiled@comar.tn

► **Ben Smaïl Taoufik - 042**  
Rue Hanoun, n°B3-2/3<sup>ème</sup> Etage  
Immeuble3 - Tunis  
Tél. : 71 327.071 - 71 325.666  
Fax : 71 320.290  
E-mail : taoufik.bensmail@comar.tn

► **Ben Targem Sadok - 047**  
2, Rue de Testour 1<sup>er</sup> Etage - Bur N°1  
1006 Bab Saadoun  
Tél. : 71 561.813 - Fax : 71 572.940  
E-mail : sadok.bentargem@comar.tn

► **Bouchoucha Younès - 033**  
6, Av. de Carthage - 1000  
Tél. : 71 255.022 - 71 337.627  
Fax : 71 347.743  
E-mail : younes.bouchoucha@comar.tn

► **Disegni Nicolas - 027-127**  
5, Av. de Paris - 1000  
Tél. : 71 345.465 - 71 252.922  
Fax : 71 346.330  
E-mail : nicolas.disegni@comar.tn

► **Felli Moncef - 095**  
9 bis, Av. Louis Braille - 1002  
Tél. : 71 903.610 - 71 906.826  
Fax : 71 908.009  
E-mail : moncef.felli@comar.tn

► **Grira Sahbi 139**  
41, Rue Ibn Rachik - 1002 Tunis  
Tél. : 71 894.102 - Fax : 71 894.103  
E-mail : sahbi.grira@comar.tn

► **Haba Thouraya - 064**  
61 Rue de kharthoum  
bureau B1-11 1<sup>er</sup> étage 1002 Tunis  
Tél. : 71 793.024 - Fax : 71 787.462  
E-mail : thouraya.haba@comar.tn

► **Haj Romdhane Badr - 040**  
17 bis, Rue de l'Inde - 1002  
Tél. : 71 831.450 - 71 831.169  
Fax : 71 832.896  
E-mail : badr.hadjromdhane@comar.tn

► **Hamza Mustapha Ismail - 131**  
8 bis, Rue Apollo XI  
Cité Mahrajene 1082 Tunis  
Tél. : 71 892.492 - 71 892.493  
Fax : 71 892.437  
E-mail : hamza.mustapha@comar.tn

► **Hassouna Faouzi - 043**  
23, Rue d'Irak - 1002  
Tél. : 71 843.691 - 71 794.830  
71 890.697  
Fax : 71 794.854  
E-mail : faouzi.hassouna@comar.tn

► **Jeljeli Radhia - 068**  
129, Av de la Liberté, RDC - 1082  
Tél. : 71 286.786 - 71 893.251  
Fax : 71 288.793  
E-mail : radhia.jeljeli@comar.tn

► **Lejri Ahmed - 122**  
96, Rue Radhia Haddad  
(Ex Rue de Yougoslavie)  
1<sup>er</sup> étage - 1001  
Tél. : 71 339.250 - 71 339.269  
Fax : 71 339.275  
E-mail : ahmed.lejri@comar.tn

► **Ouechtati Jihène - 041**  
29, Rue 18 Janvier 1952, 1000  
Tél. : 71 335.985 - Fax : 71 353.882  
E-mail : jihen.ouchtati@comar.tn

► **Safraoui Khaled - 071**  
47, Av. F. Hached - 1001  
Tél. : 71 338.386 - 71 339.752  
Fax : 71 352.646  
E-mail : khaled.safraoui@comar.tn

► **Sanhaji Belhassen - 075**  
22, Rue Yahia Turki,  
angle 15 rue Palestine - 1002  
Tél. : 71 834.326 - Fax : 71 832.731  
E-mail : belhassen.sanhaji@comar.tn

► **Tellili Aymen - 158**  
16, Avenue de Paris - 1000  
Tél. : 71 241.660 - Fax : 71 241.661  
E-mail : aymentellili@comar.tn

► **Zaafрани Anis Naser - 115**  
14, Rue Kenitra 1<sup>er</sup> étage  
Bur n°1 1000 - Tunis  
Tél. : 71 252.482  
Fax : 71 252.482  
E-mail : anis.zaafрани@comar.tn

► **Zerriaa Sadok - 091**  
33, Av. H. Thameur - 1069  
Tél. : 71 330.645 - Fax : 71 337.827  
E-mail : sadok.zerriaa@comar.tn

**ARIANA**  
► **Abid Mourad - 147**  
Route de Bizerte km 3 - Immeuble  
Trabelsi - Cité Ettahrir - 2042  
Tél. : 70 660.020  
Fax : 70 660.018  
E-mail : mourad.abid@comar.tn

► **Akkari Lilia - 166**  
Résidence Tunis el Ferdaous  
1<sup>er</sup> étage App 21  
Route de Bizerte Km7 2094 Mnhila  
Tél. : 71 555.888 - Fax : 70 555.600  
E-mail : lilia.akkari@comar.tn

► **Ben Ayed Mahmoud Slim - 138**  
Av. Hédi Noura Résidence "les Cèdres"  
Mezzanine A4 - 2037 Ennasser 2  
Tél. : 70 853.714 - Fax : 70 853.715  
E-mail : slim.benayed@comar.tn

► **Bouricha Mourad - 081**  
Av. Taïeb M'hiri - Mezzanine  
Imm. Saf Saf 2080  
Tél. : 71 708.274 - Fax : 71 703.030  
E-mail : mourad.bouricha@comar.tn

► **Kaak Badra - 101**  
30, Avenue Jallouli Fares - 1<sup>er</sup> étage  
Bureau 02 Ennasr 1 - 2037 Ariana  
Tél. : 70 820.486 - Fax : 70 820.488  
E-mail : badra.kaak@comar.tn

**BEN AROUS**  
► **Babbou Khaled - 025**  
80, Av. de France - 2013  
Tél. : 71 381.796 - 71 381.681  
Fax : 71 385.235  
E-mail : khaled.babbou@comar.tn

**DEN DEN**  
► **Barrani Abdallah - 117**  
1 Rue Abou El Kacem Chebbi  
Appt. A4 2<sup>ème</sup> étage 2011 Den Den  
Tél. : 31 166.341  
Tél./Fax : 71 610.237  
E-mail : abdallah.barrani@comar.tn

**EL OMRANE**  
► **Bouchoucha Rafet - 150**  
1, Avenue Mohamed Melki Bureau  
n° 19 -1005  
Tél. : 71 958.441 - Fax : 71 958.522  
E-mail : rafet.bouchoucha@comar.tn

► **Bouchoucha Ramsès - 151**  
1 Avenue Mohamed Melki Bureau  
n° 17 - 1005  
Tél. : 71 958.434 - Fax : 71 958.522  
E-mail : ramses.bouchoucha@comar.tn

► **Bouchoucha Younès - 038**  
1, av. Mohamed Melki - 1005  
Tél. : 71 958.434 - 71 958.441  
Fax : 71 958.522  
E-mail : younes.bouchoucha@comar.tn

**EL MANAR**  
► **Amar Abdou - 121**  
Centre commercial - collisée soula  
1<sup>er</sup> étage - 2092 El Manar 2  
Tél. : 71 883.515 - Fax : 71 883.401  
E-mail : abdou.amar@comar.tn

► **Ayadi Sami - 171**  
53, Avenue Mohamed Abdelwaheb  
Immeuble Hannibal Center  
Bureau à la Mezzanine N°A1.1  
2092 El Manar 1  
Tél. : 70 869.739 - Fax : 70 869.740  
E-mail : sami.ayadi@comar.tn

► **Haddad Anouar - 104**  
52, Avenue H. Bourguiba - 2000  
Tél. : 71 581.508 - 71 507.432  
Fax : 71 580.332  
E-mail : anouar.haddad@comar.tn

► **Mathlouthi Mohamed Maher - 116**  
37 bis, Rue Ali Zitliti  
Résidence Montazah El Manar  
2092 - El Manar II  
Tél. : 70 861.231 - Fax : 71 861.232  
E-mail : maher.mathlouthi@comar.tn

**LA SOUKRA**  
► **Azzouz Azzedine - 134**  
Golf center 2 bureau BM1 av de  
l'environnement dar Fadhil  
la soukra 2036  
Tél. : 70 683 630 - 52 299 689  
E-mail : azzedine.azzouz@comar.tn

**LES BERGES DU LAC**  
► **Ben Bouzid Salem - 063**  
Rue du Lac de COME,  
Résidence Coupole I - 1053  
Tél. : 71 960.139 - 71 960.149  
Fax : 71 960.159  
E-mail : salem.benbouzid@comar.tn

► **Daldoul Amine - 140**  
Angle Rue du Lac Balbina et Rue du  
Lac Huron - Résidence - Les Cascades  
Appt. BU1 - 1<sup>er</sup> étage - 1053  
Tél. : 71 655.105  
Fax : 71 655.309  
E-mail : amine.daldoul@comar.tn

► **Drïouech Ghaya - 165**  
Résidence zahrat el bouhaïra  
App c1 Jardins du Lac II  
1053 - Les berges du Lac  
Tél. : 71 193.550  
Fax : 71 193.551  
E-mail : ghaya.drïouech@comar.tn

► **Tounsi Houcine - 077**  
Res. Sidi Bou Saïd, 50 Av. Tahar B.  
Ammar, bloc Salima Apt. 1 - 2090  
Tél. : 71 882.141 - 70 860.306  
Port. : 24 960 306 / 98 360 036  
E-mail : mouna.alliani@comar.tn  
elyes.benmlouka@comar.tn

**MEGRINE**  
► **Ben Hmidane Lassâad - 086**  
1, Rue 1<sup>er</sup> Juin - 2033  
Tél. : 71 297.552 - Fax : 71 432.294  
E-mail : lassaad.benmidan@comar.tn

**EL MOUROUJ II**  
► **Mezned Slim - 133**  
Av. de la Méditerranée  
1<sup>er</sup> Etage - 2074 El Mourouj 2  
Tél. : 71 379.055 - 71 379.056  
Fax : 71 379.057  
E-mail : slim.mezned@comar.tn

**L'AOUINA**  
► **Abou El Wafa Zoubeidi Ichraf - 157**  
23, Av Mongi Slim - 1<sup>er</sup> Etage - 2045  
Tél. : 70 319.086 - Fax : 70 737.738  
E-mail : ichraf.abouelwafa@comar.tn

► **Darghouth Maher - 156**  
57, Rue de l'Environnement - 2045  
Tél. : 71 758.424 - Fax : 71 758.608  
E-mail : maher.dargouth@comar.tn

**HAMMAM LIF**  
► **Ben Yedder Zied - 109**  
52 Av. de la République - 2050  
Tél. : 71 294.175 - Fax : 71 292.303  
E-mail : zied.benyedder@comar.tn

**LA MARSJA**  
► **Khalfat Sami - 093**  
41, Av. H. Bourguiba -2070 La Marsa  
Tél. : 71 983.255 - Fax : 71 748.556  
E-mail : sami.khalfat@comar.tn

► **Lakhoua Fares - 154**  
Rue Imam chaffai -2070 La Marsa  
Tél. : 71 744.743 - Fax : 71 744.746  
E-mail : fares.lakhoua@comar.tn

**LE KRAM**  
► **Zarraa Salma - 141**  
1, Rue Ibn Battouta, 1<sup>er</sup> étage, Marsa  
Aéroport - 2015 Le Kram Est  
Tél. : 71 276.585  
Fax : 71 276.612  
E-mail : selma.zarraa@comar.tn

**LE BARDO**  
► **Gmach Wided - 174**  
6, Rue de la Lybie Résidence Meriem  
1<sup>er</sup> Etage - 2000 Le Bardo  
Tél. : 71 585.654  
Port. : 21 691.772  
E-mail : widad.gmach@comar.tn

► **Haddad Anouar - 104**  
52, Avenue H. Bourguiba - 2000  
Tél. : 71 581.508 - 71 507.432  
Fax : 71 580.332  
E-mail : anouar.haddad@comar.tn

► **Mathlouthi Mohamed Maher - 116**  
37 bis, Rue Ali Zitliti  
Résidence Montazah El Manar  
2092 - El Manar II  
Tél. : 70 861.231 - Fax : 71 861.232  
E-mail : maher.mathlouthi@comar.tn

**LA SOUKRA**  
► **Azzouz Azzedine - 134**  
Golf center 2 bureau BM1 av de  
l'environnement dar Fadhil  
la soukra 2036  
Tél. : 70 683 630 - 52 299 689  
E-mail : azzedine.azzouz@comar.tn

**LES BERGES DU LAC**  
► **Ben Bouzid Salem - 063**  
Rue du Lac de COME,  
Résidence Coupole I - 1053  
Tél. : 71 960.139 - 71 960.149  
Fax : 71 960.159  
E-mail : salem.benbouzid@comar.tn

► **Daldoul Amine - 140**  
Angle Rue du Lac Balbina et Rue du  
Lac Huron - Résidence - Les Cascades  
Appt. BU1 - 1<sup>er</sup> étage - 1053  
Tél. : 71 655.105  
Fax : 71 655.309  
E-mail : amine.daldoul@comar.tn

► **Drïouech Ghaya - 165**  
Résidence zahrat el bouhaïra  
App c1 Jardins du Lac II  
1053 - Les berges du Lac  
Tél. : 71 193.550  
Fax : 71 193.551  
E-mail : ghaya.drïouech@comar.tn

► **Tounsi Houcine - 077**  
Res. Sidi Bou Saïd, 50 Av. Tahar B.  
Ammar, bloc Salima Apt. 1 - 2090  
Tél. : 71 882.141 - 70 860.306  
Port. : 24 960 306 / 98 360 036  
E-mail : mouna.alliani@comar.tn  
elyes.benmlouka@comar.tn

**MEGRINE**  
► **Ben Hmidane Lassâad - 086**  
1, Rue 1<sup>er</sup> Juin - 2033  
Tél. : 71 297.552 - Fax : 71 432.294  
E-mail : lassaad.benmidan@comar.tn

**MORNAGUIA**  
► **Agence Mornaquia - 044**  
30, Av. H. Bourguiba - 1110  
Tél. : 71 540.108 - 26 322.166  
Fax : 71 541.328  
E-mail : mohamed.turki@comar.tn

**SIDI BOU SAÏD**  
► **Zekri Kays - 155**  
17, Rue 14 Janvier - 2026  
Tél. : 71 740.741 - Fax : 71 740.407  
E-mail : kays.zekri@comar.tn

**AUTRES RÉGIONS**  
**BEJA**  
► **Maafi Hiba - 178**  
Rue Asaad Ben Fourat 1<sup>er</sup> étage - 9000  
Tél. : 31 120.500  
E-mail : hiba.maafi@comar.tn

► **Mejri Houcine - 037**  
32, Av. de France - 9000  
Tél./Fax : 78 451.775  
E-mail : houcine.mejri@comar.tn

**BIZERTE**  
► **Ayari Souheil - 126**  
Angle av. Habib Bourguiba et rue Salah  
Ben Ali 1<sup>er</sup> étage - 7000  
Tél. : 72 435.350 - Fax : 72 435.254  
E-mail : souheil.ayari@comar.tn

► **Ben Harbi Moncef - 034**  
23, Rue Ibn Khaldoun - 7000  
Tél. : 72 422.035 - 72 431.104  
Fax : 72 430.822  
E-mail : moncef.benharbi@comar.tn

► **Derouiche Sofiene - 110**  
24, Av. Habib Bourguiba - 7000  
Tél. : 72 433.177 - Fax : 72 433.605  
E-mail : sofiene.derouiche@comar.tn

**DJERBA**  
► **Barouni Moez - 058**  
66, rue Abdelhamid El Kadhi  
bureau N° 2 - 4180 - Houmet Essouk  
Tél. : 75 652.177 - Fax : 75 623.663  
E-mail : moez.barouni@comar.tn

► **Tellili Amor Laroussi - 087**  
Av. F. Hached Rue Mahboubine  
4116 - Midoun  
Tél. : 75 731.225 - Fax : 75 730.055  
E-mail : amor.tellili@comar.tn

**EL FAHS**  
► **Ghira Arbi - 089**  
Av. de la Liberté - Imm. Salah Azalez  
Appt N° 2 - 1140  
Tél. : 72 670.106 - Fax : 72 671.985  
E-mail : arbi.ghira@comar.tn

**GABES**  
► **Chammam Abdellatif - 054**  
18, Rue Béchir Dziri - 6001  
Tél. : 75 273.489 - Fax : 75 277.389  
E-mail : abdelatif.chammam@comar.tn

► **Chammam Alaeddine - 164**  
Imm. Kilani rue Med Ali - 6002 - Gabes  
Tél./Fax : 75 265.547  
E-mail : alaeddine.chammam@comar.tn

► **Jerbi Karim - 128**  
20, Av. Mongi Slim - 6000  
Tél. : 75 273.664 - Fax : 75 277.671  
E-mail : karim.jerbi@comar.tn

► **Jerbi Omar - 035**  
136, Av. H. Bourguiba - 6000  
Tél. : 75 270.129 - 75 273.488  
Fax : 75 275.688  
E-mail : omar.jerbi@comar.tn

**GAFSA**  
► **Ben Abdallah Mohamed - 168**  
Immeuble 'Kidar' - 2<sup>ème</sup> Etage  
Cité Cherif - 2100 Gafsa  
Tél. : 76 227.603 - 22 012.308  
Fax : 76 227.611  
E-mail : mohamed.benabdallah@comar.tn

► **Karaouli Chedly - 028**  
Av. Mohamed V - 2100  
Tél. : 76 220.281 - 76 220.884  
Fax : 76 224.300  
E-mail : chedly.karaouli@comar.tn

► **Karaouli Med Amine - 177**  
Av. Mohamed V - 2100  
Tél. : 76 220.884  
E-mail : medamine.karaouli@comar.tn

► **Lejri Sami - 125**  
Av. Taïeb M'hiri - 2100  
Tél. : 76 223.333 - Fax : 76 221.728  
E-mail : sami.lejri@comar.tn

**GROMBALIA**  
► **Jmel Abdelaziz - 046**  
10, Av. H. Bourguiba - 8030  
Tél. : 72 255.800 - Fax : 72 257.800  
E-mail : abdelaziz.jmel@comar.tn

**HAMMAMET**  
► **Ben Jannet Adel - 074**  
Cité CNRPS - Av. du Combattant  
Suprême - 5000  
Tél. : 73 464.340 - Fax : 73 463.100  
E-mail : adel.benjannet@comar.tn

**JENDOUBA**  
► **Barouni Karim - 036**  
23, Rue Tahar Haddad-8100  
Tél./Fax : 78 601.376  
E-mail : karim.barouni@comar.tn

**KAIROUAN**  
► **Falfoul Abdelmoneem - 039**  
Place de la Victoire - 3100  
Tél. : 77 232.218 - 77 234.523  
Fax : 77 226.102  
E-mail : abdelmoneem.falfoul@comar.tn

**KEBILI**  
► **Kraïem Mounir - 088**  
Av. H. Bourguiba - 4200  
Tél. : 75 491.451 - Fax : 75 492.325  
E-mail : mounir.kraïem@comar.tn

**KELIBIA**  
► **Ben Messaoud Ahmed - 066**  
10, Rue Ibn Khaldoun - 8090  
Tél. : 72 296.256 - Fax : 72 275.587  
E-mail : ahmed.benmessaoud@comar.tn

**KORBA**  
► **Haddad Sami - 082**  
222, Av. H. Bourguiba - 8070  
Tél./Fax : 72 382.614  
E-mail : sami.haddad@comar.tn

**KSAR HELLAL**  
► **Felli Moncef - 094**  
Imm. Seddik - 2<sup>e</sup> Etage  
Place Indépendance - 5070  
Tél. : 73 450.422 - Fax :

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Exercice Clos Au 31 Décembre 2024

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances, COMAR,

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 346 021 055 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 63 601 376 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

### En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.



Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur  
En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.  
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 8 avril 2025

#### Les Commissaires aux Comptes

**SOCIÉTÉ DATN**  
Jaouhar BEN ZID



**ECC MAZARS**  
Mohamed Hedi KAMMOUN



## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Exercice Clos Au 31 Décembre 2024

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances, COMAR,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes :

#### ► Opération avec la société EL IMRANE

En date du 26 juin 2024, COMAR a conclu avec la société « EL IMRANE » une convention de placement en compte courant associé de 2 000 KTND, remboursables sur 3 échéances et rémunérés à un taux d'intérêt trimestriel de 11%.

Les produits constatés à ce titre en 2024 s'élèvent à 94 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 juin 2024.

#### ► Opération avec PGI Holding et SICOF

En date du 12 juin 2024, COMAR a procédé à l'acquisition de la totalité des bureaux des 3ème et 4ème étage de l'immeuble Emeraude center, sis aux berges du Lac et propriétés respectives des sociétés PGI HOLDING et SICOF pour des montants respectivement de 2 634 KTND et 2 753 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 26 mars 2024.

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Nous vous informons que l'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

### ► Opération avec SICAR AMEN

En date du 29 novembre 2022, la COMAR a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la SICAR AMEN, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7 140 KTND.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,5% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré et sur une période maximum de 5 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Le montant de commission de gestion au cours de l'exercice 2024, s'élève à 84 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

### ► Opération avec Clinique El Amen Nabeul

En date du 12 décembre 2022, la COMAR a conclu avec la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » une convention de placement en compte courant associé de 1.8 MD remboursable sur 3 ans et rémunéré à un taux égal à la moyenne arithmétique des TMM (publiés par la BCT) au titre des douze mois précédant la date de paiement des intérêts, majoré de 150 points de base.

Les produits constatés à ce titre en 2024 s'élèvent à 94 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

### ► Opération avec COMAR Côte d'Ivoire

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire, détenue à hauteur de 45%, une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacture à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%. Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire. Cette convention a été signée le 1er avril 2022.

Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 261 KTND.

### ► Opérations avec Tunisys

Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS, dans laquelle elle détient 39,90% du capital, un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 18 KTND.

Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 113 KTND.

### ► Opérations avec Amen Santé

Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 200 KTND.

### ► Opérations avec PGI Holding

La COMAR a conclu avec la société PGI Holding, détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR, une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine du développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011. Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND hors taxes.

Le montant comptabilisé à ce titre en charges de l'exercice 2024 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

### ► Opérations avec la société HAYETT

Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT, dans laquelle elle détient 67,10% du capital, deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2024, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 43 KTND et 12 KTND.

Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2024, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 19 KTND.

Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 145 KTND hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 81 KTND.

### ► Opérations avec la société CAFES BONDIN SARL

Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2024, est de 43 KTND.

### ► Opérations avec la société EL IMRANE

COMAR a conclu avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient 56,25% du capital, deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnels. Au titre de l'exercice 2024, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 74 KTND et 56 KTND.

### III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants

Le Conseil d'administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine LADJIMI en tant que Président de Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le Comité des Rémunérations du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Suite à l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Hakim BEN YEDDER en tant que Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a décidé de nommer Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM en tant que Directeur Général pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Le même Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a nommé Monsieur Hakim BEN YEDDER en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le Comité de Nomination et de Rémunération du 8 juin 2023 a fixé la rémunération annuelle du Vice-Président du Conseil d'Administration à 250 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Vice-Président du Conseil d'Administration bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

#### Autres rémunérations

- Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a coopté Monsieur Selim AZZABI en tant qu'administrateur. Il était chargé de :
  - Proposer et mettre en place une structuration financière et juridique efficiente sur laquelle s'appuiera le développement à l'international de la compagnie ;
  - Mettre en place les mécanismes de contrôle au niveau de la COMAR et ;
  - Poursuivre le développement à l'international une fois que la COMAR Côte d'Ivoire est bénéficiaire.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 16 décembre 2020 a décidé de fixer la rémunération annuelle nette de Monsieur Selim AZZABI à 100 KTND. M. AZZABI n'est plus administrateur depuis le 26/04/2024. Au cours de l'exercice 2024, sa rémunération brute s'est élevée à 44 KTND.

En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone. Le montant des charges de l'exercice 2024 s'est élevé à 3 KTND.

- Le comité de rémunération du 23 mai 2024 a décidé d'accorder à Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM une prime de bilan de 300 KTND au titre de l'exercice 2023.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 200 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 50 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en dinars) :

#### - Président et Vice-Président du Conseil d'Administration

	Président du Conseil		Vice-Président du Conseil	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunération	300 000	-	250 000	-
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>

#### - Directeur Général

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunération	300 000	-
Primes 2024 (provision)	300 000	300 000
<b>Total</b>	<b>600 000</b>	<b>300 000</b>

#### - Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Jetons de présence et autres rémunérations	280 000	286 857
<b>Total</b>	<b>280 000</b>	<b>286 857</b>

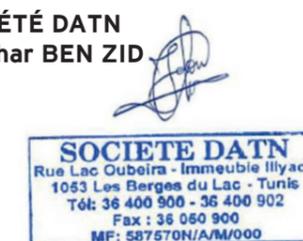
Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Tunis, le 8 avril 2025

#### Les Commissaires aux Comptes

SOCIÉTÉ DATN  
Jaouhar BEN ZID



ECC MAZARS  
Mohamed Hedi KAMMOUN



## RESOLUTIONS (AGO DU 25/04/2025)

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 25 Avril 2025 à 17h00 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice. Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés. Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### QUATRIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « ECC MAZAR », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer le cabinet « KPMG », représenté par Mme Emna RACHIKOU en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027. Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs des sociétés SICOF et AXA (1er et 2ième siège) lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027

- La société SICOF
- AXA (1er siège)
- AXA (2ième siège)

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
Madame Selma BELLEGHA	2025
La société PARENIN S.A	2025
Monsieur Nebil BEN YEDDER	2026
Monsieur Hakim BEN HAMMOUDA	2026
Monsieur Abdelkader BOUDRIGUA	2026
La société SICOF	2027
AXA (1er siège)	2027
AXA (2ième siège)	2027

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 63 601 376,461 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	63 601 376,461
Bénéfice distribuable	63 601 376,461
Dividende 2024	-38 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	25 601 376,461

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le 13/05/2025

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2025 à 200 000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025 à 50 000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2025 à 40 000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité



## ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

## Actifs du bilan au 31 Décembre 2024

ACTIF	Note	2024		2023	
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 569 026	-	1 569 026	1 642 584
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		28 938 376	23 494 299	5 444 077	4 511 218
AC13 Fonds commercial		15 000	-	15 000	15 000
	AC1	<b>30 522 402</b>	<b>23 494 299</b>	<b>7 028 103</b>	<b>6 168 802</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21 Installations techniques et machines		24 355 303	21 899 537	2 455 766	2 919 081
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		1 114 147	1 055 301	58 847	87 974
	AC2	<b>25 469 451</b>	<b>22 954 838</b>	<b>2 514 613</b>	<b>3 007 055</b>
<b>AC3 Placements</b>					
<b>AC31 Terrains et constructions</b>					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705	11 430 242	5 500 463	7 207 850
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		63 964 185	12 066 014	51 898 171	46 351 094
		<b>80 894 890</b>	<b>23 496 256</b>	<b>57 398 634</b>	<b>53 558 944</b>
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>					
AC321 Parts dans les entreprises liées		122 992 888	58 847 052	64 145 836	65 048 030
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		219 405 982	8 052 723	211 353 259	207 278 054
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		33 766 200	-	33 766 200	35 889 170
		<b>376 165 070</b>	<b>66 899 775</b>	<b>309 265 295</b>	<b>308 215 255</b>
<b>AC33 Autres placements financiers</b>					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		50 369 076	6 813 713	43 555 363	39 226 410
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		241 108 952	250 000	240 858 952	222 528 350
AC334 Autres prêts		8 116 958	40 064	8 076 894	7 400 037
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		153 500 000	-	153 500 000	122 000 000
AC336 Autres		3 152	-	3 152	3 152
		<b>453 098 138</b>	<b>7 103 777</b>	<b>445 994 361</b>	<b>391 157 949</b>
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>					
		<b>15 102 214</b>		<b>15 102 214</b>	<b>14 476 302</b>
	AC3	<b>925 260 311</b>	<b>97 499 808</b>	<b>827 760 503</b>	<b>767 408 450</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 487 742	-	11 487 742	11 392 669
AC530 Provisions pour sinistres ( vie)		-	-	-	810 930
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		78 589 485	-	78 589 485	73 147 387
	AC5	<b>90 077 227</b>	<b>-</b>	<b>90 077 227</b>	<b>85 350 986</b>
<b>AC6 Créances</b>					
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 653 842	-	11 653 842	11 915 413
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		115 214 907	59 051 987	56 162 920	48 509 362
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		29 977 635	2 877 006	27 100 629	19 825 624
		<b>156 846 384</b>	<b>61 928 993</b>	<b>94 917 391</b>	<b>80 250 399</b>
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>					
		<b>64 894 465</b>	<b>769 813</b>	<b>64 124 653</b>	<b>58 229 967</b>
<b>AC63 Autres créances</b>					
AC631 Personnel		108 992	98 000	10 993	119 735
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		11 223 990	-	11 223 990	36 160
AC633 Débiteurs divers		3 002 167	772 364	2 229 803	2 894 272
	AC6	<b>236 075 998</b>	<b>63 569 170</b>	<b>172 506 829</b>	<b>141 530 534</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>					
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>					
		<b>10 454 182</b>		<b>10 454 182</b>	<b>7 074 988</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>					
		<b>12 494 585</b>		<b>12 494 585</b>	<b>12 661 333</b>
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		22 471 672	-	22 471 672	20 402 260
AC733 Autres comptes de régularisation		13 102 000	-	13 102 000	12 439 585
		<b>9 369 672</b>		<b>9 369 672</b>	<b>7 962 675</b>
<b>AC75 Autres</b>					
		<b>84 430</b>		<b>84 430</b>	<b>22 630</b>
	AC7	<b>45 504 869</b>	<b>-</b>	<b>45 504 869</b>	<b>40 161 211</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 352 910 258</b>	<b>207 518 114</b>	<b>1 145 392 144</b>	<b>1 043 627 038</b>

## Capitaux propres et passifs du 31 Décembre 2024

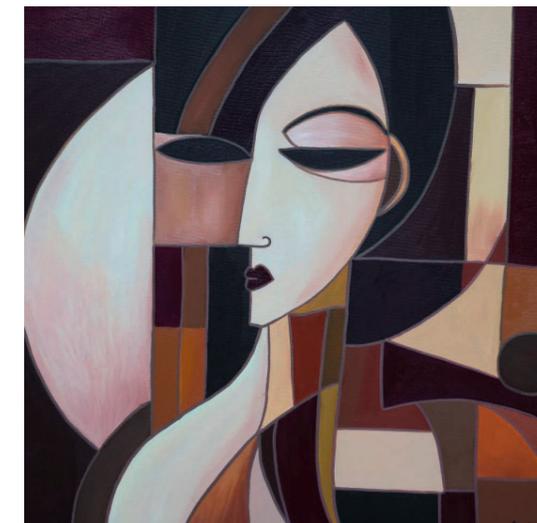
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2024	2023
		Montant Net	Montant Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		175 755 499	157 974 773
CP4 Autres capitaux propres		31 664 180	27 278 180
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>282 419 679</b>	<b>260 252 953</b>
CP6 Résultat de l'exercice		63 601 376	44 166 726
<b>Total Capitaux propres avant affectation</b>	CP1	<b>346 021 055</b>	<b>304 419 679</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
		<b>4 298 334</b>	<b>3 853 870</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises		74 059 612	73 739 223
PA320 Provisions d'assurance vie		792 648	1 079 008
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 193 129	4 896 108
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		412 462 193	398 226 775
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		15 926 463	13 919 676
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		43 723 305	39 589 848
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		15 395 903	17 731 587
	PA3	<b>566 553 252</b>	<b>549 182 226</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		<b>90 960 701</b>	<b>86 234 212</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		32 249 776	23 173 774
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		46 882 978	45 558 454
PA63 Autres dettes		41 098 319	18 819 697
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		4 085 576	3 972 200
PA632 Personnel		53 624	136 927
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		28 026 534	9 979 494
PA634 Crédeurs divers		8 932 585	4 731 077
	PA6	<b>120 231 072</b>	<b>87 551 925</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif		17 324 307	12 385 126
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		479 157	268 953
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		16 845 150	12 116 173
PA73 Autres passifs financiers		3 423	-
	PA7	<b>17 327 730</b>	<b>12 385 126</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>799 371 089</b>	<b>739 207 359</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>1 145 392 144</b>	<b>1 043 627 038</b>

### Etat de résultat technique de l'assurance non vie au 31 Décembre 2024

	Note	2024			2023
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRNV1 Primes acquises</b>					
PRNV11 Primes émises et acceptées		262 686 277	- 50 297 181	212 389 096	208 663 263
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		- 320 388	95 073	- 225 316	- 2 343 886
	PRNV1	<b>262 365 888</b>	<b>- 50 202 108</b>	<b>212 163 780</b>	<b>206 319 378</b>
<b>PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	PRNV3	<b>50 846 154</b>		<b>50 846 154</b>	<b>38 522 576</b>
<b>PRNV2 Autres produits techniques</b>	PRNV2	<b>121 670</b>		<b>121 670</b>	<b>134 165</b>
<b>CHNV1 Charges de sinistres</b>					
CHNV11 Montants payés		- 171 150 580	31 678 535	- 139 472 045	- 135 112 877
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		- 16 242 204	4 631 168	- 11 611 036	- 12 942 930
	CHNV1	<b>- 187 392 784</b>	<b>36 309 703</b>	<b>- 151 083 081</b>	<b>- 148 055 807</b>
<b>CHNV2 Variation des autres provisions techniques</b>	CHNV2	<b>2 335 684</b>		<b>2 335 684</b>	<b>1 815 098</b>
<b>CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	CHNV3	<b>- 1 742 307</b>		<b>- 1 742 307</b>	<b>- 1 162 386</b>
<b>CHNV4 Frais d'exploitation</b>					
CHNV41 Frais d'acquisition		- 43 809 504		- 43 809 504	- 43 604 349
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		- 166 749		- 166 749	- 1 033 745
CHNV43 Frais d'administration		- 24 838 812		- 24 838 812	- 26 434 024
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			12 448 887	12 448 887	11 879 798
	CHNV4	<b>- 68 815 065</b>	<b>12 448 887</b>	<b>- 56 366 177</b>	<b>- 57 124 830</b>
<b>CHNV5 Autres charges techniques</b>	CHNV5	<b>- 818 169</b>		<b>- 818 169</b>	<b>- 717 593</b>
<b>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	CHNV6	<b>- 2 077 182</b>		<b>- 2 077 182</b>	<b>- 192 731</b>
<b>RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>		<b>54 823 889</b>	<b>- 1 443 518</b>	<b>53 380 372</b>	<b>35 907 674</b>

### Etat de résultat technique de l'assurance vie au 31 Décembre 2024

	Note	2024			2023
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11 Primes émises et acceptées	PRV1	7 945 517	- 43 857	7 901 660	7 239 931
<b>PRV2 Produits de placements</b>	PRV2	<b>1 926 020</b>		<b>1 926 020</b>	<b>1 426 524</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>					
CHV11 Montants payés		- 1 455 698		- 1 455 698	- 2 013 536
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		702 979		702 979	130 469
	CHV1	<b>- 752 719</b>	<b>-</b>	<b>- 752 719</b>	<b>- 2 144 005</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21 Provision d'assurance vie		286 360		286 360	342 050
CHV22 Autres provisions techniques ( V°Prov.pour égalisation )		- 2 056 274		- 2 056 274	- 1 106 412
	CHV2	<b>- 1 769 914</b>	<b>-</b>	<b>- 1 769 914</b>	<b>- 764 362</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	CHV3	<b>- 266</b>		<b>- 266</b>	<b>- 3 684</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition		- 726 584		- 726 584	- 713 650
CHV43 Frais d'administration		- 360 763		- 360 763	- 426 738
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			6 578	6 578	9 081
	CHV4	<b>- 1 087 347</b>	<b>6 578</b>	<b>- 1 080 769</b>	<b>- 1 131 307</b>
<b>RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE</b>		<b>6 261 291</b>	<b>- 37 278</b>	<b>6 224 013</b>	<b>4 623 098</b>



## Etat de résultat au 31 Décembre 2024

	Note	2024	2023
<b>RTNV Résultat technique de l'assurance non vie</b>		53 380 372	35 907 674
	RTNV	<b>53 380 372</b>	<b>35 907 674</b>
<b>RTV Résultat technique de l'assurance vie</b>		6 224 013	4 623 098
	RTV	<b>6 224 013</b>	<b>4 623 098</b>
<b>PRNT1 Produits des placements ( assurance non vie )</b>			
PRNT11 Revenus des placements		81 815 274	61 915 998
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		6 875 672	5 315 853
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 625 485	29 057 433
	PRNT1	<b>91 316 430</b>	<b>96 289 283</b>
<b>CHNT1 Charges des placements ( assurance non vie )</b>			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		5 927 281	5 434 384
CHNT12 Correction de valeur sur placements		5 720 564	31 874 509
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		590 145	99 740
	CHNT1	<b>- 12 237 990</b>	<b>- 37 408 632</b>
<b>CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique</b>			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		50 846 154	38 522 576
CHNT22 Produits des placements transférés vie		1 926 020	1 426 524
	CHNT2	<b>- 52 772 174</b>	<b>- 39 949 100</b>
<b>PRNT2 Autres produits non techniques</b>		<b>1 552 346</b>	<b>1 006 235</b>
<b>CHNT3 Autres charges non techniques</b>		<b>- 3 013 573</b>	<b>- 1 811 138</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>84 449 424</b>	<b>58 657 419</b>
<b>CHNT4 Impôt sur le résultat</b>		<b>- 19 110 711</b>	<b>- 13 142 722</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>65 338 714</b>	<b>45 514 698</b>
<b>PRNT4 Gains extraordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHNT5 Pertes extraordinaires</b>		<b>- 1 737 337</b>	<b>- 1 347 971</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>- 1 737 337</b>	<b>- 1 347 971</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>63 601 376</b>	<b>44 166 726</b>
<b>Effets des modifications comptables ( nets d'impôts )</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>63 601 376</b>	<b>44 166 726</b>

## Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2024

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements : primes reçues des assurés	308 839 635	295 224 254
Encaissements : primes reçues sur acceptation	1 672 976	2 003 302
Décaissements : primes sur cessions	- 36 458 621	- 29 079 191
Décaissements : paiements des sinistres	- 144 233 185	- 112 281 458
Décaissements : paiements des sinistres sur acceptation	- 2 817 438	- 3 353 652
Encaissements : sinistres sur cessions	16 853 494	783 002
Décaissements : Commissions versées aux intermédiaires	- 32 047 432	- 30 921 307
Encaissements : Commissions reçues sur cessions	10 866 342	4 458 660
Décaissements : Commissions versées sur acceptation	- 440 732	- 544 123
Décaissements : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 44 955 832	- 24 890 516
Variation des dépôts auprès des cédantes	-	-
Variation des dépôts espèces reçues des cessionnaires	2 362 007	1 170 950
Décaissements : Acquisition de placements financiers	- 148 451 045	- 145 689 531
Encaissements : Cession de placements financiers	123 618 282	125 747 875
Encaissements : Produits financiers	75 522 730	42 791 427
Décaissements : Taxes sur les assurances versées au Trésor	- 29 010 286	- 30 122 213
Décaissements : Impôts payés	- 7 726 671	- 10 352 091
Autres mouvements	- 41 151 596	- 42 843 790
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>52 442 628</b>	<b>42 101 596</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 64 249	- 2 779 417
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	474 600	330 000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	- 528 650 000	- 412 974 236
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	501 150 000	392 500 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 27 089 649</b>	<b>- 22 923 653</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Décaissements Dividendes et autres distributions	- 21 977 207	- 18 171 965
Encaissements provenant d'emprunts	-	-
Décaissements remboursements d'emprunts	-	-
Variation des ressources spéciales	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>- 21 977 207</b>	<b>- 18 171 965</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>3 375 772</b>	<b>1 005 978</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>7 074 988</b>	<b>6 069 009</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>10 450 759</b>	<b>7 074 988</b>

